

NANTES, le 2 novembre 2023

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs

JUGES AEROBIC

Madame, Monsieur le Président,

Veuillez prendre connaissance des dates et modalités de l'offre de **formation** des juges AEROBIC pour la saison 2023/2024.

	DATES	LIEU	COÛT
FORMATION - EXAMEN Niveau 1-2	STAGE N°1 : FORMATION (OBLIGATOIRE) 18 & 19 novembre 2023 Samedi : 10h à 19h Dimanche : 9h00 à 17h00	Lieu : SAINT RENAN (29 FINISTERE)	Inscription auprès du CR BRETAGNE
	STAGE N°2 : FORMATION & EXAMEN Le 10 décembre 2023 Dimanche : 9h00 à 17h00	Lieu : Maison des sports – 44 rue Romain Rolland 44103 Nantes	Coût : 90 €/ candidat Coût minoré club conventionné : 36 €/ candidat
FORMATION - EXAMEN Niveau 3	Du 9 au 10 décembre 2023 Samedi : 10h à 19h Dimanche : 9h00 à 17h00	Lieu : Maison des sports – 44 rue Romain Rolland 44103 Nantes	Coût : 90 €/ candidat Coût minoré club conventionné : 36 €/ candidat

Modalités des examens :

- ✓ Etre licencié(e) F.F.G.
- ✓ Niveau 1 : avoir 14 ans dans l'année
- ✓ Niveau 2 : avoir 16 ans dans l'année, être titulaire du niveau 1 et avoir **jugé 2 compétitions dans ce niveau.**
- ✓ Niveau 3 : avoir 17 ans dans l'année, être titulaire du niveau 2 et avoir **jugé 2 compétitions dans ce niveau.**

L'hébergement et la restauration durant la formation et l'examen ne sont pas organisés par le Comité Régional. En conséquence, les stagiaires ne seront pas sous la responsabilité du Comité Régional en dehors des heures de formation.

Tous les stagiaires doivent être en possession :

- Du règlement technique 2023 – 2024 ainsi que de la dernière lettre FFgym
- Des documents d'aide aux juges et entraîneurs
- D'un exemplaire de chaque feuille de jugement
- De feuilles de brouillon, stylos et calculatrice

- **Inscriptions** : En cliquant **ICI avant le 12 novembre, DERNIER DELAI**, (le règlement doit nous parvenir impérativement avant le début de la formation (de préférence par virement, à défaut par chèque à l'ordre du Comité Régional Pays de la Loire pour la part Stage n°2 et Examen et à l'ordre du CR Bretagne pour le stage n°1).

En cas d'absence/d'annulation avant la formation, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Luc LE ROY
Président Régional